

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal de Berneuil en Bray dûment convoqué le 7 octobre 2024 s'est réuni en séance ordinaire le lundi 14 octobre à vingt heures sous la Présidence de Monsieur Jean Louis VANDE BURIE, Maire

Ordre du jour :

- Emprunt pour les travaux de l'école
- Décision modificative
- Approbation du rapport d'activités 2023 du SE60
- Présentation du PLUIHM
- Questions diverses

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

VANDE BURIE Jean-Louis
FORTUNA Marie-Christine
LECNIK Gilles
GRASSI Chantal
DUCROT Audeline
GRAIRE Sandrine
MULLER Simon
LETELLIER Jean-Michel

BOURGES Kévin
HERMEL Frédéric
CONTINSUZAT Patrick
DOBIGNY Jacques
BARES Frédérique

Absents excusés: Vanessa HA donne son pouvoir à Gilles LECNIK, Franck CASTRO

Secrétaire de séance : BOURGES Kévin

Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2024

Délibération 2024/028

Emprunt auprès du Crédit Agricole pour les travaux de l'école :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune envisage d'effectuer les investissements suivants :

- Travaux de rénovation énergétique de l'école et changement de chauffage dont le montant total TTC s'élève à 659 466,26 €

Le plan de financement retenu est le suivant :

- Ressources propres : 253 131,94 €
- Subventions : 406 337,32 €

Emprunts envisagés :

- A moyen terme : 200 000,00 €
- Soit un total de : 200 000,00 €

DECISION :

Après en avoir délibéré, la Commune de BERNEUIL EN BRAY, décide de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pour le financement de l'opération citée précédemment, un prêt aux caractéristiques suivantes :

PRET MOYEN TERME TAUX FIXE

- **Montant :** 200 000,00 €
- **Durée :** 12 ans
- **Taux :** fixe de 3,21 %
- **Périodicité d'amortissement :** annuelles
- **Frais de dossier :** 400 €

- Prend engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de prêt,

- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.

- Confère toutes délégations utiles à Monsieur Jean Louis VANDE BURIE, Maire de la commune de BERNEUIL EN BRAY, pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Délibération 2024/029

Décision modificative :

Lors de sa séance du 07 juin 2022, par délibération n° 20 et 21/2022, le conseil municipal a approuvé la création et les crédits nécessaires d'un avaloir rue de Fontenille dont la maîtrise d'ouvrage était assurée par la CAB.

Les crédits n'ont pas été reportés en 2023 et 2024.

Les travaux ayant eu lieu en 2024, il est impératif de prendre la décision modificative suivante :

Chapitre, article, opération	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21/2152/252	2 400,00 €			
21/2152/239		2 400,00 €		

Le conseil municipal accepte ces virements de crédits.

Délibération 2024/030

Approbation du rapport d'activités 2023 du SE60

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2023.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2023 du Syndicat d'Energie de l'Oise

Présentation du PLUIH :

Le Maire présente aux membres du conseil les avancements du projet du PLUIHM

La séance est levée 21H45